

Actualités

Séjour au bord du lac de Lugano

La commune organise, dans le cadre du comité de jumelage VIARMES - MORCOTE, un séjour en colonie de vacances du 4 au 18 juillet 2008 au bord du lac de Lugano (Suisse). 25 places sont disponibles pour les enfants de Viarmes nés en 1994, 1995, 1996 et 1997. Inscriptions jusqu'au vendredi 11 avril 2008 en mairie de Viarmes. Tarifs : 500 euros. Nombre de places disponibles : 25.

On recrute pour l'été 2008...

Pour l'encadrement de ces préadolescents, la commune recrute Un(e) **Directeur(trice) de colonie**
Profil : 21 ans révolus
Titulaire du BAFD ou du BEATEP

4 agents d'animation

Profil : 18 ans révolus—titulaire du BAFA (minimum)
Diplômes de secourisme et de surveillant de baignade bienvenus

Lettre de motivation et CV+ photo à adresser à :
Daniel DESSE
Président du Comité de Jumelage Viarmes—Morcote
Place Pierre Salvi—B.P. 10

La Mission MILNOVOISE

recrute des parrains et marraines bénévoles

La mission locale recherche des Parrains et des Mairaines susceptibles de par leur compétence et leur expérience personnelle et professionnelle d'accompagner vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Contact :

Mr Christophe MONTAGNAC
16, rue Edouard Bourchy BP 300 53
95260 Beaumont-sur-Oise
01.30.28.76.80

www.mission-locale-milnoise.fr

Infos pratiques

Collecte des déchets

Sortie des poubelles : la veille au soir du ramassage
Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1er novembre au 28 février
Semaine : 9h30 - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h30 - 17 h
Dimanche : 10h - 15h

Brûlage à l'air libre de branchage et feuillages

Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet y compris les déchets végétaux, est interdit sur l'ensemble du département, durant toute l'année, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Stationnement avenue de Royaumont

Suite aux travaux effectués avenue de Royaumont, les véhicules doivent désormais être stationnés sur les emplacements réservés. Le stationnement est interdit sur les entrées pavées. Pour accéder au cimetière, un parking est à la disposition des habitants rue Parmentier.

Chiffre du Téléthon 2007 : 6 004 euros
Merci à tous les participants bénévoles.
Rendez-vous l'année prochaine.

agenda des manifestations

ça se passe dans votre commune !

JANVIER

• Samedi 26 ...

**CONCERT EN L'EGLISE
SAINT PIERRE - SAINT PAUL**
(Hammerschmidt, Beethoven, Vivaldi, etc.)

20h30 - Eglise Saint Pierre - Saint Paul
Organisé par l'école municipale de musique de Viarmes et l'orchestre d'harmonie et l'ensemble vocal de Viarmes

FÉVRIER

• Samedi 2 ...

GRAND JEU

« REMUE-MÉNINGES »

Inscription de 13h à 14h
à la salle St Louis.
Par équipe de deux, ouvert à tous.
14h - salle Saint-Louis
Organisé par le Comité de Coordination.

Samedi 2 février
REMUE-MÉNINGES
Grand jeu gratuit ouvert à tous

Mots flechés
Sudoku

Calénes, LeTres & Réflexes

Salle Saint Louis à 14 heures
Inscriptions par équipe de deux de 13h à 14h
Réglement sur place

Comité de Coordination
Mairie de Viarmes

Changement d'horaires

Depuis le 1er janvier 2008, les horaires de la bibliothèque et de l'Office de tourisme ont changé le samedi.

Bibliothèque : ouverture de 9 heures à 11 heures et de 14h30 à 16 heures.

Office de tourisme : ouverture de 11 heures à 12h30 et de 16 heures à 17h30

CARNAVAL
Mercredi 6 février
Venez parader dans les rues et participer au concours de gâteau le plus rigolo.
Le programme
13h30 départ des gâteaux pour le concours à la salle Saint Louis.
14h00 départ du défilé devant la mairie avec la participation de l'école de musique de Viarmes.
15h30 arrivée salle Saint Louis goûter et découverte de la musique.
16h30 résultat du concours de gâteau le plus rigolo.
16h45 Surprise
18h30 fin de l'animation.

• Mercredi 6 ...

CARNAVAL

Venez parader dans les rues et participer au concours de gâteau le plus rigolo (les enfants sont sous la responsabilité des parents).
13h30 : dépôt de gâteaux pour le concours à la salle Saint-Louis.
14h : départ du défilé devant la mairie avec la participation de l'Ecole de musique de Viarmes.
15h30 : arrivée à la salle Saint-Louis.
Goûter et découverte de la musique.
Atelier guitare.
16h30 : résultat du concours du gâteau le plus rigolo.
16h45 : SURPRISE.
18h30 : fin de l'animation.

1er lot : 2 entrées enfants et 2 entrées adultes à Eurodisney
Organisé par l'UCAV

• Samedi 9...

TOURNOI DE VOLLEY BALL

Avec la participation des clubs de Saint-Brice-sous-Forêt, Mours et Marly la Ville.

De 14h à 18h – Au gymnase

Organisé par le Club sportif de volley-ball

**Jeudi 14 et vendredi 15 ...
SALON DES MÉTIERS ET DE
LA FORMATION DU CANTON
DE VIARMES**

De 9h à 17h

Gymnase de Montsout – 29 rue Emile Combres

• Samedi 16 ...

LE CTVA FAIT SON CINÉMA

Cascadeurs professionnels - Dîner spectacle – Soirée paëlla
Tarifs : 30 €/Personne - 26 €/Etudiant et - 15 ans

Réservations : auprès des commerçants (La boutique, MMC Coiffure, Presse et Plume).

A partir de 20 heures - salle Saint-Louis
Organisé par le CTVA

LE SAMEDI 16 FÉVRIER 2008
SALLE ST LOUIS - VIARMES

L.E. C.T.V.A
fait son cinéma !!
DINER SPECTACLE
SOIRÉE PAËLLA

CASCADEURS PROFESSIONNELLS
SOIRÉE DANSANTE

RESERVATIONS CHEZ LES COMMERCANTS
LA BOUTIQUE - MMC COIFFURE
LA MAISON DE LA PRESSE

ADULTE : 30 €
ETUDIANT ET - de 15 ANS : 26 €

• Dimanche 17 ...

**TOURNOI INTERCLUBS DE
JUDO**

Organisé par le Judo-club de Viarmes

MARS

**DIMANCHES
9 ET 16 MARS 2008
ELECTIONS MUNICIPALES**
1er et 2ème tours
des élections municipales.

• Samedi 15 ...

CONCERT AUX SALONS

Salons de la mairie
Organisé par la Commission culturelle.

• Lundi 24 ...

BROCANTE

Organisée par l'UCAV

• Samedi 29 et dimanche 30 ...

PIÈCE ET COMÉDIE

MUSICALE

Représentation des élèves de l'association « **Autour du Geste et de la Parole** ».

Une comédie musicale « Adèle et le jeu de marelle » - Pièces d'après Ribes.
Location sur place.

Deux représentations :

- samedi, salle Saint-Louis à 20h30 ;
- dimanche, salle Saint-Louis à 15 heures

Organisée par l'association Autour du Geste et de la Parole..

AVRIL

• Vendredi 4 et samedi 5 ...

JAZZ AUX TILLEULS

Café des Tilleuls – 21h
Organisé par la Commission culturelle

INFORMATIONS

Viarmes, notre commune

Bulletin Municipal

Janvier 2008

Directeur de la Publication : Daniel Desse • Rédactrice en Chef : Muriel Le Jan • Secrétaire de Rédaction : Stéphanie Romain

ÉDITORIAL DU MAIRE

Chers concitoyens,

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous dans un éditorial en tant que Maire. Le prochain bulletin paraîtra après les élections de mars prochain, ce sera donc mon successeur qui en rédigera le texte.

Dans ce dernier éditorial, je ne ferai pas le bilan de mes quatre mandats dont trois à la tête de la commune, ce serait trop long. J'ai, durant ces dix-huit années, essayé de moderniser et d'équiper Viarmes en respectant notre environnement, notre patrimoine et surtout notre identité locale faite de convivialité, de relations humaines particulièrement chaleureuses.

Les équipements réalisés ont permis, je l'espère, d'améliorer votre vie quotidienne et de favoriser le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs.

L'amélioration des services a été un objectif permanent tant en faveur des jeunes (scolaires, centre de loisirs, etc.) que des seniors (foyer club, portage de repas, etc.). Et puisqu'il s'agit aujourd'hui de m'adresser à vous par l'intermédiaire du bulletin municipal, l'information a également été l'une de mes préoccupations. La revue et les bulletins municipaux, distribués régulièrement, vous informent de toutes les décisions des conseils municipaux et des travaux engagés.

Le site internet de Viarmes, mis en place voici près de six ans et rénové cette année vous renseigne sur tous les services et manifestations locales.

Beaucoup a été fait, beaucoup reste toujours à faire car la vie locale évolue et donc les attentes de la population. Ce sera la tâche de la future équipe municipale.

Pour moi aujourd'hui, et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, de tout le personnel communal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Daniel DESSE
Maire de Viarmes
Conseiller Général



Les principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2007...

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de voirie pour la rue Jean Jaurès – route des Princes et toutes pièces s’y rapportant avec l’entreprise COCHERY. Le choix est conforme à la décision de la Commission d’appel d’offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les avenants du marché dès lors que l’augmentation induite par cet ou ces avenants n’excède pas 5% du marché initial.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Vacances Pour Tous pour les séjours qui se dérouleront durant les vacances de février 2008.

DECIDE que la participation communale est fixée à 50% du prix du séjour pour les enfants Viarmois.

DECIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

- création d’un poste d’adjoint administratif 2ème classe à temps complet à compter du 1er décembre 2007 ;
- création de deux postes d’auxiliaire de puériculture 1ère classe à compter du 1er septembre 2007, l’un à 31h50 et l’autre 30h50 ;
- création d’un poste d’Attaché Territorial contractuel à compter du 1er novembre 2007.

Séance du 29 novembre 2007...

DECIDE d’approuver la décision modificative n° 1 du budget communal 2007 en section de fonctionnement et d’investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d’Epargne Ile-de-France Nord.

DECIDE de donner délégation au Maire pour procéder aux opérations financières utiles pour la renégociation du prêt mentionné ci-dessus avec la Caisse d’Epargne Ile-de-France Nord, pour la durée de la renégociation. Le conseil municipal sera informé des opérations

financières exécutées dans le cadre de la présente délégation, dans les conditions prévues à l’article L.2122-23 du C.G.C.T.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de renégociation pour le prêt désigné ci-dessus.

APPROUVE le projet présenté par Monsieur Le Maire et Monsieur Jacques RENAULT dans le cadre de la réfection de chaussées et trottoirs Rue des Panilliers – Rue C. Debussy.

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention relative à la réfection de ces voiries dont le montant estimé est de 210 019,00 euros H.T.

DIT que les travaux ne pourront commencer avant l’octroi de la subvention par la dite assemblée départementale.

DEFINIT le plan de financement correspondant à 251 182,72 euros TTC ainsi qu’il suit :

- 34 % de la dépense Hors Taxes subventionnée par le Conseil Général soit 41 480,00 euros ;
- le reste de la dépense TTC, soit 209 702,72 euros, sera financé par les fonds propres de la commune de VIARMES ou par voie d’emprunt.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d’empêchement de Monsieur le Maire, à signer l’acte d’acquisition des parcelles n° AB 649-651-653 sises lieudit « Le Champs Notre Dame » et toutes pièces utiles pour ce dossier.

AUTORISE le Maire à déposer un permis d’aménager pour la division en 4 lots de la propriété communale dite « Hamon » sise rue de la Garenne.

PREND ACTE que la société « SICODIM », dont le siège social est situé 7, bd Bourdon 92 200 Neuilly-sur-Seine agira en indivision par moitié avec la société « IKONE », dont le siège social est situé 4, rue Greffulhe 75008 Paris.

DIT que l’ensemble des actes, objet de la présente délibération, sera conclu avec ces deux sociétés

DIT que le prix de vente de la parcelle du lot A est fixé à 575 000 euros

AUTORISE le Maire à conclure un bail emphytéotique

au profit desdites sociétés SICODIM et IKONE, d’une durée de 99 ans sur les 12 emplacements de stationnement qui seront implantés sur une partie de la parcelle B d’environ 235 m2, moyennant une redevance annuelle de 100 euros, charges comprises, par emplacement de stationnement, payable par terme à échoir au 31 décembre de chaque année.

DIT que le montant de ce loyer sera révisable en fonction de la variation de moyenne des indices du coût de la construction connus à la date d’échéance.

DIT que la première échéance interviendra le 31 décembre suivant la signature de bail emphytéotique.

ACCEPTE la création d’une servitude de passage de 9 mètres et de 6 mètres de large sur la parcelle C au profit de la parcelle B d’une longueur totale de 66,85 m.

DECIDE la mise à disposition gratuite par l’intermédiaire d’un prêt à usage, ou d’un commodat, de la parcelle cadastrée section AD n° 266 pour un usage exclusif de stationnement de véhicules automobiles, jusqu’à réception définitive des emplacements de stationnement prévus au bail emphytéotique visé ci-dessus, la commune réalisant seulement l’accès et son contrôle et la délimitation, les sociétés la stabilisation provisoire du terrain.

DIT que cette mise à disposition tombera immédiatement dès livraison définitive des emplacements de stationnement.

AUTORISE les sociétés visées ci-dessus à déposer les demandes de permis de construire et de démolir nécessaires à l’opération.

DIT que l’acte de vente de la parcelle bâtie devra être signé dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date où le permis de construire sera devenu définitif, purgé de tout recours des tiers, et de délai de retrait de l’administration.

DIT que les sociétés visées ci-dessus devront, dès notification de l’autorisation de construire, afficher l’arrêté immédiatement sur le terrain et le faire constater par huissier.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur Jacques Renault, en cas d’empêchement de Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires et notamment la

promesse de vente, l’acte de vente, le bail emphytéotique, le commodat (ou prêt à usage).

DECIDE d’approuver la promesse de vente et l’acte de rétrocession.

AUTORISE la SNC MARIGNAN RESIDENCES à déposer les demandes de permis de construire et de démolir nécessaires à l’opération.

DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux actes au nom de la commune et à effectuer toute démarche utile à l’accomplissement des transferts de propriété qu’ils prévoient.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

DECIDE, conformément aux articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l’Urbanisme, de confier l’instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l’occupation du sol à la Direction départementale de l’équipement et de l’agriculture (DDEA).

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à la mise à disposition de la DDEA (convention).

DECIDE de compléter le prix du séjour hiver Autriche/TYROL avec un supplément de 75 euros par enfant lié à la location du matériel de surf, snow-blade ou ski + casque.

DECIDE que la participation communale est fixée à 50% du prix de la location pour les enfants Viarmois, soit 37,50 euros.

DECIDE la suppression et la modification des postes suivants :

- suppression de deux postes d’auxiliaire de puériculture 1ère classe à compter du 1er décembre 2007 suivant l’avis du Comité Technique Paritaire du 23 octobre 2007 ;
- modification de la durée hebdomadaire d’un poste Adjoint technique 2ème classe à temps non complet (+ 3heures hebdomadaire) à compter du 1er septembre 2007, passant ainsi de 16,25/35ème à 19,25/35ème.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget communal 2007.

Actualités

TRAVAUX

Aire de jeux pour adolescents : coup d’envoi des travaux

Une aire de jeux va être créée sur une parcelle de 6000m2 située entre l’avenue Gambetta et la rue Jean Moulin. Sauf intempéries, les travaux débuteront fin mars après une période préparatoire de six semaines. Cet espace de loisirs accueillera un terrain multisports de 652m2, un terrain de 72m2 équipé de deux tables de ping-pong et un terrain pour skateboard de 450m2. Le terrain multisports sera équipé



de structures de basket, de cages de buts multisports, de buts de hockey et de deux poteaux multifonctions pour la pose éventuelle de filet de tennis, badminton ou volley. Le terrain de skateboard (voir photo ci contre) permettra la pratique de la glisse sur un lanceur de courbe, un lanceur droit et une table centrale avec mur, plat, courbe, pentes et une barre de glisse de trois mètres. Les structures seront clôturées et aménagées (point d’eau, éclairage, vestiaires, sanitaires, réfectoires, barres d’appui, bancs, corbeilles, etc.).

Avenue Jean Jaurès et route des Princes : suite et fin du chantier

Après l’achèvement des travaux d’enfouissement des réseaux et la mise en place de nouveaux candélabres, les travaux avenue Jean Jaurès ont été interrompus pendant les fêtes. Le chantier se poursuit par des travaux de voirie rue Jean Jaurès puis route des Princes. Pendant les travaux, route des Princes, l’accès des riverains s’effectuera par la route forestière lorsque la voie sera fermée.

Un nouveau bar à la résidence pour personnes âgées

L’ancien bar de la résidence pour personnes âgées a été réhabilité. Plus fonctionnel, plus esthétique, il est à la disposition de l’ensemble des résidents pour les repas, fêtes et autres réceptions.



Stand de tir à l’arc

Après deux appels d’offres infructueux, la construction du stand de tir à l’arc a pris du retard. Des entreprises ont été désignées pour les aménagements extérieurs (pas de tirs, clôtures et engazonnement). Des négociations sont engagées pour la construction du bâtiment ainsi que des tirs Beursault.

Avenue de Royaumont

Avenue de Royaumont, la deuxième tranche de travaux est en cours d’achèvement. Reste à ce jour les aménagements de la chaussée ainsi que la mise en sécurité de l’accès au magasin « CHAMPION ». Les espaces verts, qui n’avaient pu être mis en place cet été lors de la réalisation de la première tranche, sont aujourd’hui en cours d’implantation sur la totalité de l’avenue. Le chantier a été confié par le Conseil Général à l’entreprise PINSON. Les travaux qui ont débuté au début du mois de janvier comprennent uniquement l’implantation de végétaux arbustes et non pas d’arbres à hautes tiges.

Ravalement place Pierre Salvi

Place Pierre SALVI, la deuxième opération du contrat région/département a débuté avec le ravalement complet du bâtiment communal. C’est l’entreprise REGNAULT de Viarmes qui après un appel d’offres a été attributaire du marché. Montant total de l’opération : 131 685 euros dont 36 732 euros financés par la région et 26 237 euros par le département.